



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**

MESURER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

L'égalité professionnelle se mesure désormais chaque année par un « index de l'égalité femmes-hommes » conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018. Pour la première année de son calcul, au titre de 2018, le GIE GPM obtient un index d'égalité femmes-hommes de 82/100.

Groupe Pasteur Mutualité a depuis son origine, basé son développement sur trois valeurs directrices que sont : l'assistance, la protection et la confraternité. Ainsi, depuis plusieurs années, la politique de notre groupe en matière d'égalité professionnelle s'articule autour de 4 domaines prioritaires :

- **Le recrutement, pour assurer l'égalité de traitement des candidatures.**
- **La formation et la promotion professionnelle, assurant aux femmes et aux hommes des mêmes possibilités de parcours professionnel et d'évolution de carrière.**
- **La rémunération, pour garantir les principes d'égalité entre femmes et hommes tout au long de la carrière.**

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel fixe une obligation de résultats aux entreprises en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Concrètement, les entreprises doivent désormais mesurer chaque année cinq indicateurs et publier la note globale sur 100 obtenue. Si la note est inférieure à 75, l'entreprise a trois ans pour renforcer ses actions en matière d'égalité professionnelle.

82/100 MONTRE LE CHEMIN À PARCOURIR POUR NOUS RAPPROCHER DU MAXIMUM, NOUS NOUS Y EMPLOYONS POUR VISER LE PLUS HAUT SCORE POSSIBLE DÈS LE DEUXIÈME INDEX EN 2020 ET LES ANNÉES SUIVANTES.